

Qui sommes-nous ?



Le SeTIS Bxl (Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social Bruxellois) est une association sans but lucratif qui fournit des services d'interprétariat de seconde ligne, adaptés aux besoins des secteurs du non-marchand.

Notre mission, faciliter la communication entre les travailleurs de ces secteurs et une population étrangère ne maîtrisant pas ou peu le français.

Le SeTIS Bxl propose 6 types de prestations

- Par déplacement.
- Par permanences.
- Par téléphone.
- Par conférence téléphonique.
- Par vidéoconférence
- Les traductions écrites libres.

Ces prestations sont dispensées de façon professionnelle et dans le respect des personnes en présence.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 17h et de 9h à 13h le vendredi (boîte vocale disponible le vendredi après-midi).

Demandes de prestations

Tél. : +32 2 609 51 80

Télécopie : +32 2 609 51 81

Courriel : info@setisbxl.be

Renseignements nouveaux utilisateurs : Tél. : +32 2 609 51 83

Comptabilité : Tél. : +32 2 609 51 84



Chée de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | Tél. +32 2 609 51 80 | Fax +32 2 609 51 81 | Mail Info@setisbxl.be
Rég. Entreprise 0819.836.773 | Desig. 780-5909156-26

www.setisbxl.be

Les 6 types de prestations (page 1/3)



Le SeTIS Bxl propose 6 types de prestations. Chaque type de prestations est prévu pour s'adapter à vos besoins spécifiques.

1. Les prestations par déplacement

Les prestations par déplacement vous permettent de faire venir un interprète en milieu social au siège de votre service ou dans un lieu que vous nous aurez indiqué (exemple : visite à domicile chez un bénéficiaire, à l'hôpital, etc.).

Les rendez-vous par déplacement avec nos interprètes doivent être pris, dans la mesure du possible, **48 heures** avant la prestation.

Sauf pour les cas d'urgence, correspondant à une situation de crise devant être traité sans délai.

Exemples de situations d'urgence

Urgence médicale, recours juridique, intervention dans la traite des êtres humains, arrestation policière ou suivi en santé mentale.

Toute **modification** ou **annulation de rendez-vous** doit nous être communiquée **1 jour ouvrable avant la prestation et pendant les heures de bureau**. Si ces conditions ne sont pas remplies, nous facturerons normalement la prestation commandée.

2. Les permanences

Les permanences s'apparentent aux prestations par déplacement, à la différence près qu'elles sont obligatoirement récurrentes, que l'interprète peut y intervenir pour plusieurs bénéficiaires et dans plusieurs langues si cela fait partie de ses compétences.

Pratiquement, ces permanences sont organisées dans un lieu indiqué par le demandeur selon une fréquence (journalière, hebdomadaire, mensuelle) et une durée régulière (par tranche de minimum 2h).

www.setisbxl.be



Chée de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | Tél. +32 2 609 51 80 | Fax +32 2 609 51 81 | Mail info@setisbxl.be

N° Entreprise 0819.836.773 | Dossia 780-5909156-26



3. Les prestations par téléphone

Les prestations par téléphone permettent de mettre l'utilisateur, le bénéficiaire et l'interprète en contact téléphonique instantané et direct. Ce type de prestation est idéal pour les situations d'urgences ou pour des prestations courtes ne demandant pas obligatoirement la présence physique de l'interprète (*ex : explication des règles de vie dans un centre d'accueil en Wallonie*).

Le SeTIS Bxl organise des permanences téléphoniques **dans les langues les plus demandées**.

Actuellement

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 en arabe classique.
- Les **autres langues** sont également disponibles **par téléphone**, mais, hors du « système » des permanences téléphoniques.

En pratique :

Lors de votre demande de prestation par téléphone dans une des langues secondaires, vous serez mis en contact avec nos interprètes sur le terrain via leur GSM de service. Les prestations par téléphone dans les langues secondaires sont payantes.

ATTENTION

- Pas de prise de rendez-vous préalable.
- Temps de prestation idéal limité à maximum 15 min.





4. Les conférences téléphoniques

La conférence téléphonique a été créée à la demande de nos utilisateurs. Elle est destinée à permettre la prise de rendez-vous ou la transmission de toutes informations utiles vers un bénéficiaire physiquement absent mais joignable par téléphone.

Exemple : un Directeur d'école qui désirent communiquer des informations à des parents d'élèves ne parlant pas ou peu le français. Ce directeur a la possibilité de contacter le SeTIS Bxl et de demander à nos opérateurs une prestation par conférence. En pratique, cela signifie qu'une fois la demande enregistrées, notre opérateur, en ligne avec le Directeur, contactera, l'un après l'autre, l'interprète, puis, les parents, mettant ainsi les 3 intervenants distants dans la même conversation téléphonique. Le Directeur, via notre interprète, pourra, dès lors, communiquer par téléphone toutes les informations utiles aux parents.

5. La vidéoconférence

La vidéoconférence téléphonique a été lancée en 2014. Ce dernier service est actuellement encore peu demandé. Ce type de prestation présente l'avantage de répondre à la demande d'interprète qui ne peut pas être assurée par déplacement en palliant aux difficultés techniques du téléphone (communication visuelle).

6. Les traductions écrites libres

Les traductions écrites libres vous permettent de faire traduire un document **non officiel** du français vers la langue maternelle de l'interprète ou inversement.

Exemple : brochure, récit, règlement d'ordre intérieur, etc.



Professionalisation



Professionalisation

Comme le métier d'interprète en milieu social n'est pas encore reconnu en Communauté française et qu'il n'existe encore aucune formation qualifiante relative à cette fonction, le SetIS Bxl a mis sur pied, depuis 2001, un programme de formations obligatoire pour ses interprètes.

Nous visons ainsi une professionnalisation de la fonction, via une formation de base complétée par une formation continue tout au long du parcours professionnel de l'interprète en milieu social.

Le but final étant de fournir à nos utilisateurs, via une collaboration efficace, des prestations de qualité et les moyens d'atteindre les objectifs de leurs interventions.

www.setisbxl.be



Chée de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | **Tel:** +32 2 609 51 80 | **Fax:** +32 2 609 51 81 | **Email:** info@setisbxl.be

N° Entreprise: 0819.836.773 | **Dexia:** 780-5909156-26

Formations



Le programme de formation accompagne indissociablement au SeTIS Bxl la fonction d'interprète en milieu social. Il est obligatoire, fait partie du temps de travail des interprètes et est construit chaque année en fonction des besoins et de la réalité de terrain (voir fiche professionnalisation). Il est reconnu par Bruxelles Formation. Pour le réaliser, le SeTIS Bxl fait appel à des intervenants extérieurs, experts dans les thématiques et les domaines abordés.

La formation de base

Destinée aux nouveaux interprètes, elle est composée de 3 volets :

- Un volet relationnel (4 jours)
- Un volet informatif (3 jours)
- Un volet pratique (3 jours)

La formation continue

Elle se compose de 8 heures mensuelles et se déroule durant les 10 mois de l'année académique.

En voici un aperçu :

- Des groupes de parole (supervision).
- Une formation en techniques d'interprétation adaptées au social et perfectionnement du français.
- Des interventions.
- Des modules thématiques relatifs aux secteurs de travail des interprètes en milieu social.

Le programme de formation est repris en détail sur notre site Internet à l'adresse <http://www.setisbxl.be>

www.setisbxl.be



Ch.ée de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | Tel. +32 2 609 51 80 | Fax +32 2 609 51 81 | Mail info@setisbxl.be
N°Entreprise 0819.836.773 | Dena 780-5909156-26

Les langues



Actuellement, le SeTIS Bxl met à votre disposition :

- Pour les prestations orales : 46 langues et dialectes.
- Pour les traductions écrites : 26 langues et dialectes.

Le nombre de langues disponibles est en constante évolution.

En fonction de l'actualité, des besoins de nos utilisateurs et de nos possibilités financières, nous adaptons notre offre.

C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas sur cette fiche de « liste de langues ». Par contre, dans un souci de précision, cette liste, régulièrement remise à jour, est disponible sur notre site internet <http://www.setisbxl.be>

Ainsi, avant de faire vos demandes de prestations, nous vous encourageons à vérifier sur nos pages web la disponibilité de la langue que vous recherchez.

www.setisbxl.be



Ch.ée de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | Tel. +32 2 609 51 80 | Fax +32 2 609 51 81 | Mail Info@setisbxl.be
IF Entreprise 0819.836.773 | Devia 780-5909156-26

Les tarifs



Tarifs au 12.06.2013	
INTERPRETARIAT PAR DEPLACEMENT	Prix
Par prestation	9,0 €/h [Toute heure entamée est due]
Frais de déplacement ⁽¹⁾	
1. Dans Bruxelles	Forfait = 7,0 €/prestation
2. Hors Bruxelles	0,3352 € / Km
Forfait annulation	
<i>Lorsque la demande est annulée moins de 24 heures ouvrées avant la prestation</i>	16,0 € [= 1h de prestation + forfait déplacement]
INTERPRETARIAT PAR TELEPHONE	Prix
Par prestation téléphonique	15 premières minutes = 6,0 €
	Chaque 1/4h supplémentaire = 9,0 € [Tout ¼ h entamé est dû]
INTERPRETARIAT PAR CONFERENCE	Prix
Par prestation en conférence	15 minutes = 9,0 €
	Chaque 1/4h supplémentaire = 9,0 € [Tout ¼ h entamé est dû]
TRADUCTIONS ECRITES (non jurées)	Prix
1 Page (caractère 12, mise en page standard)	Jusqu'à 2 pages = 13,0 €/page
	Plus de 2 pages = sur devis [en fonction de la langue et de la spécificité du sujet]
⁽¹⁾ Lorsque plusieurs prestations se suivent au bénéfice d'un même utilisateur, les frais de déplacement ne sont comptés qu'une seule fois.	

www.setisbxl.be

Ch. de Haecht, 226 | 1030 Bruxelles | Belgique | Tel: +32 2 609 51 80 | Fax: +32 2 609 51 81 | Mail: info@setisbxl.be
 N° Entreprise 0819.836.773 | Domicil 780-5909156-26